

Fleurieux-sur-l'Arbresle



Publié le 10 juillet 2026

Délibération du Conseil Municipal du 6 juillet 2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 17

Pouvoirs : 2

Votants : 19

Date de Convocation du Conseil Municipal :
30 juin 2026

L'an deux mil vingt six, le six juillet à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2026, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de Monsieur Aymeric GIRARDON, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Jean-Pierre BLANCHARD, Rémi BROSSIER, Olivier CHAMBE, Delphine CHARVIEUX, Raphaël DELOIN, Eva DRUT, Aymeric GIRARDON, Evelyne GIRARDON, Jean-Michel GOLFIER, Jérôme JEANPIERRE, Elvine LEON, Karine LORENZO, Caroline MIRANDA, Léo MOLINIE, Vincent PEYRE, Magali PICARD et Sophie VERCHERE.

Excusés : Alain BENISTY (pouvoir donné à Aymeric GIRARDON) et Isabelle BONNET (pouvoir donné à Caroline MIRANDA).

2026-53 Délibération autorisant le renouvellement de la signature de la convention entre le BLEES et la mairie de Fleurieux-sur-l'Arbresle pour la mise à disposition d'un éducateur sportif sur le temps périscolaire

Rapporteur : Aymeric GIRARDON

L'association « BLEES » est une association à but non lucratif qui gère un club de basketball, promeut des valeurs sportives et l'épanouissement des jeunes. Pour ce faire, l'association a recruté un animateur sportif chargé de mettre en œuvre un programme sportif pour accompagner les jeunes vers la réussite.

La commune de Fleurieux-sur-L'Arbresle gère l'encadrement des enfants inscrits à la cantine de l'école du Chêne pendant les périodes scolaires.

Le partenariat proposé entre l'association et la commune permettra de proposer des activités sportives sur le temps méridien 2 jours par semaine hors vacances scolaires.

L'association sera rémunérée sur la base d'un taux horaire fixé à 25 €/heure.
Seules les heures réellement effectuées seront facturées.

Cette convention sera signée pour l'année scolaire 2026/2027.

VU le projet de convention pour la mise à disposition d'un animateur sportif transmis par l'association « BLEES » ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention pour l'année 2026/2027 avec l'association « BLEES » et tout document s'y rapportant ;
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget principal de la commune au chapitre 012.

Le Maire
Aymeric GIRARDON



La secrétaire de séance
Delphine CHARVIEUX

A blue ink signature is written on the line, extending to the right.